

Geneva Internet Platform

# DigitalWatch

NEWSLETTER  
EN FRANÇAIS

*Vous recevez des centaines d'informations  
sur les politiques numériques.*

*Nous les recevons aussi.*

*Nous les décodons, contextualisons, et analysons.  
Ensuite, nous les résumons pour vous.*

## TENDANCES DES POLITIQUES NUMÉRIQUES EN FÉVRIER

### 1. Des appels renouvelés pour l'adoption de cyber-normes

Le débat au sujet des cyber-normes a repris au cours du mois de février suite à des appels répétés en faveur de l'adoption de nouvelles règles concernant la cybercriminalité et les cyber-conflits.

Faisant référence aux conflits armés dans le monde, le secrétaire général des Nations-Unies a averti qu'il est probable que les prochains conflits soient déclenchés par des cyber-attaques contre des cibles militaires et des infrastructures critiques, et a donc appelé à minimiser l'impact des cyberguerres sur les populations civiles.

Durant son intervention à l'université de Lisbonne, Guterres a indiqué qu'il n'était pas clair dans quelle mesure le droit humanitaire international, et notamment les conventions de Genève, s'appliquaient aux cyberguerres. Il a déclaré que l'ONU pourrait servir comme une plate-forme pour les différentes parties afin de travailler sur des règles qui puissent assurer un «caractère plus humain» aux conflits cybernétiques.

Lors de son discours à la conférence de Munich sur la sécurité, il a appelé à des discussions concernant le cadre légal international

au sein du premier comité de l'Assemblée générale des Nations-Unies. «Je n'ai pas l'intention de suggérer que les Nations-Unies auront un rôle de leader sur ce sujet, mais je peux garantir que les Nations-Unies seront prêtes à être une plate-forme dans laquelle différents acteurs pourraient se réunir et discuter de la voie à suivre.»

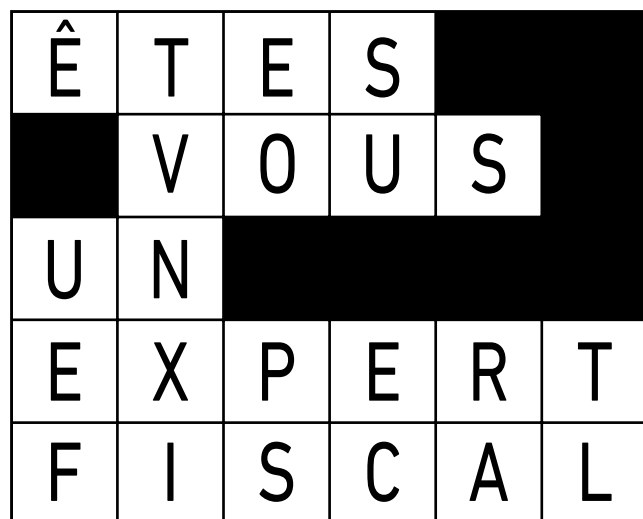
Au cours de la conférence, plusieurs grandes entreprises informatiques ont présenté une Charte de confiance pour un monde numérique sûr, appelant à une appropriation partagée de la sécurité informatique par les gouvernements et l'industrie.

Dans le même temps, des représentants indiens et russes de hauts rangs ont aussi appelé à l'adoption de réglementations, normes et principes régulant le comportement des États dans le cyberspace, sous l'hospice des Nations-Unies. Ils ont également appuyé la poursuite des activités du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations-Unies (UN GGE) dans l'élaboration de ces règles.

### 2. Les États et entreprises sont-ils prêts pour le RGPD?

Trois mois avant que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE entre en vigueur, des experts évaluent le niveau de préparation des entreprises et des États.

[La suite en page 3](#)



La question de la fiscalité pour l'économie du numérique continue de susciter d'intenses débats, alors que de nouvelles règles fiscales sont en cours d'élaboration. Testez vos connaissances sur les questions et développements principaux en matière fiscale, avec nos mots croisés en page 8.

## DANS CE NUMÉRO

### TENDANCES



Des cyber-normes à la fiscalité, nous récapitulons les principales tendances des politiques numériques de ce mois.

[Plus en page 1 et 3](#)

### BAROMETRE



Questions juridiques, sécurité et nouvelles technologies sont des thèmes d'actualité en ce mois de février. Lisez notre résumé des derniers développements.

[Plus en page 4 et 5](#)

### JURIDICTION



Le *CLOUD Act* proposé aux États-Unis entend clarifier les conditions d'accès du gouvernement aux données stockées à l'étranger et a suscité des réactions mitigées.

[Plus en page 6](#)

### AVENIR DU TRAVAIL



De nouveaux rapports permettent de mieux comprendre comment l'automatisation et «l'économie des petits boulots» changent le monde du travail.

[Plus en page 7](#)



Le numéro 28 de la revue de *Geneva Digital Watch*, publié le 28 février 2018 par la Geneva Internet Platform (GIP) et DiploFoundation | Traducteurs de l'édition française: Clément Perarnaud, Sorina Teleanu | Collaborateurs: Stephanie Borg Psaila, Stefania Pia Grottola, Jovan Kurbalija, Marco Lotti, Clément Perarnaud, Roxana Radu, Barbara Rosen Jacobson, Sorina Teleanu | Conçu et réalisé par Viktor Mijatović, mise en page par Aleksandar Nedeljkov, CreativeLab de Diplo | En plus de la revue, vous pouvez trouver un traitement en profondeur des derniers développements sur l'observatoire *GIP Digital Watch* (<http://dig.watch>) et rejoindre les discussions le dernier mardi de chaque mois, en ligne, ou au Geneva Internet Platform (<http://dig.watch/briefings>) | Envoyez vos commentaires à [digitalwatch@diplomacy.edu](mailto:digitalwatch@diplomacy.edu) | Téléchargez le numéro sur <https://dig.watch/newsletter/february2018>

## DEVELOPPEMENTS NUMERIQUES A GENEVE

De nombreuses discussions politiques se tiennent à Genève tous les mois. Les informations suivantes couvrent les principaux événements ayant eu lieu en février. Pour les comptes-rendus, visitez la section [Evènements Passés](#) de l'observatoire *GIP Digital Watch*.

### Lancement du rapport sur la Diplomatie des données

Le GIP a accueilli le 8 février [le lancement du rapport \*Data Diplomacy: Updating Diplomacy to the Big Data Era\*](#), réalisé par DiploFoundation et mandaté par le ministère des affaires étrangères de Finlande. Le rapport présente les différentes opportunités offertes par le big data dans les différents champs de la diplomatie, et indique les principaux éléments à prendre en compte et la voie à suivre pour permettre de libérer son potentiel. Cet événement a réuni des représentants d'organisations internationales, d'États et de la société civile à Genève.

### Commission mondiale sur l'avenir du travail: Seconde réunion

La seconde réunion de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) du 15 au 17 février [a porté sur les thèmes devant être abordés dans le cadre du rapport 2019, année du centenaire de l'OIT](#). Le travail de la Commission mondiale de haut-niveau s'inscrit dans le cadre de l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail, [initiée en 2013 par le directeur-général de l'OIT Guy Ryder](#). A travers ses discussions, la Commission, composée de 28 membres, s'est intéressée à l'économie des plateformes, le renforcement de compétences, la situation de la jeunesse, et la protection sociale universelle. La Commission a décidé de rechercher des opportunités de sensibilisation via des réunions techniques, une collaboration avec des organisations internationales et une session d'information avec les États membres plus tard dans l'année. La prochaine réunion de la Commission mondiale se tiendra à Genève du 15 au 17 mai [.](#)

### Forum SMSI : Dernier briefing

L'édition 2018 du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) se tiendra à Genève du 19 au 23 mars [et aura pour thème «Tirer parti des TIC pour bâtir des sociétés de l'information et du savoir au service de la réalisation des Objectifs de développement durables \(ODD\)»](#). Le processus de consultation du Forum du SMSI s'est finalisé le 19 février à travers une mise à jour sur les préparatifs de l'évènement, les propositions de sessions, et sur les innovations du programme de cette nouvelle édition [.](#) Plus de 250 propositions ont été reçues de la part d'acteurs représentant différents groupes de partie-prenantes, selon la répartition suivante : 22% de gouvernements, 22% de la société civile, 20% d'organisations internationales, 19% du secteur privé et 17% du monde académique. Comme lors des éditions précédentes, cet événement d'une semaine sera divisé en une composante de haut-niveau (à travers la tenue de sessions politiques avec modération, de dialogues de haut-niveau, de Prix SMSI 2018, ainsi que d'une table-ronde ministérielle), et d'une composante Forum (avec sessions thématiques et nationales, sessions interactives, réunions de coordination, café des connaissances, etc.). Le quinzième anniversaire du Plan d'action de Genève [sera l'évènement marquant de cette édition](#).

### Réunion d'experts sur le droit à la vie privée à l'ère numérique

La réunion d'experts, organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) et qui s'est tenue les 19 et 20 février [portait sur l'identification de principes, standards et bonnes pratiques concernant la promotion et la protection du droit à la vie privée](#). Ces discussions de deux jours ont permis à six panels différents de travailler sur des questions allant du cadre juridique actuel concernant le droit à la vie privée, au rôle des citoyens, gouvernements, entreprises et organisations privées dans le traitement des données. Les intervenants comme les participants ont rappelé avec insistance la nécessité de prendre en compte la dimension collective des droits en matière de protection des données. Les discussions se sont conclues en mentionnant le besoin de nouvelles réflexions pour mieux appréhender le cadre légal existant en matière de protection de la vie privée. En plus du développement de ces principes, des efforts restent à faire pour garantir la mise en œuvre adéquate des dispositions déjà existantes, comme en témoigne le manque de lignes directrices légales et procédurales au niveau national. De plus, l'émergence de technologies axées sur le traitement de données fait naître de nouvelles opportunités et des défis, comme par exemple la dépendance croissante à l'extraterritorialité et aux demandes pour accéder à des données stockées à l'étranger. La protection des droits des enfants dans le cyberspace est aussi apparue comme une question d'actualité de plus en plus importante.

### Table-ronde sur les partenariats en matière de données dans les organisations internationales

Dans le cadre de la série de conférences du GIP sur les données [, des représentants d'organisations internationales se sont réunis le 22 février pour discuter des meilleurs modes d'engagement pour interagir avec le secteur privé, avec l'objectif d'obtenir de nouvelles formes de données susceptibles de mieux informer leurs activités](#). Cette session a porté en particulier sur trois exemples de coopération établie entre des organisations internationales et des entreprises de l'Internet, en prenant les cas de deux réseaux sociaux, Facebook et Twitter, et du géant du commerce en ligne Alibaba. Alors qu'il est apparu clair que de tels partenariats exigent une approche spécifique et adaptée, des leçons ont pu être dressées, notamment concernant l'importance du développement de la confiance entre organisations, et la nécessité d'établir dès l'origine des objectifs, rôles et rendus clairs.

## TENDANCES DES POLITIQUES NUMERIQUES EN FEVRIER

Suite page 1

Bien que le RGPD soit directement applicable dans l'UE sans avoir à être transposé au niveau national, le règlement laisse plusieurs questions ouvertes aux États membres pour légiférer dans leurs juridictions respectives. Jusqu'à 50 dispositions dans le RGPD permettent une telle flexibilité.

Certains pays ont préparé des projets de loi introduisant des dispositions plus spécifiques dans les cas où la RGPD le permet. Une étude en cours indique que seulement un cinquième des États membres de l'UE n'ont pas encore présenté de tels projets de loi.

La préparation en vue de l'entrée en vigueur du RGPD est un défi plus complexe pour les entreprises. Une étude de Forrester Research estime que la moitié des entreprises européennes sont, ou seront prochainement, en conformité avec le règlement. Une enquête d'EY indique cependant que moins d'entreprises à l'étranger sont prêtes à l'entrée en vigueur du RGPD: 27 % des entreprises interrogées en Afrique et au Moyen-Orient l'étaient, 13 % dans les Amériques, et 12 % pour la région Asie-Pacifique.

### 3. De nouveaux détails sur les réformes de l'UE en matière de fiscalité, alors que les pressions s'accroissent

Il va sans dire que les entreprises de l'Internet attendent les réformes en matière fiscale que proposera l'UE à la fin du mois de mars.

En février, de nouveaux détails ont été rendus public. Comme Bloomberg l'a révélé, la Commission européenne a pour projet l'instauration de deux nouvelles taxes: (a) une taxe temporaire sur les revenus publicitaires des grandes entreprises de l'Internet comme Facebook et Google – qui est considérée comme une option «politiquement acceptable», et (b) une taxe distincte ciblant les plateformes en ligne comme Amazon, Ebay et Airbnb.

Ces propositions vont également introduire le concept d'établissement permanent virtuel. Dans une lettre envoyée au secrétaire d'État américain au trésor, les entreprises de l'Internet ont exprimé leurs inquiétudes concernant l'impact de ces règles sur le «climat global des affaires», et demandé au gouvernement de s'impliquer «directement et avec force» dans ces débats.

Actuellement, les États membres de l'UE sont divisés. Ceux en faveur d'une réforme de la fiscalité, comme la France et l'Allemagne, s'opposent à de plus petits États comme l'Irlande, qui estiment que l'UE devrait attendre les propositions de l'OCDE en matière fiscale, étant donné que ces questions ne peuvent être abordées efficacement qu'à un niveau global.

L'OCDE est en effet en train d'étudier différentes options pour répondre aux défis posés par l'économie numérique. Certains pays européens ont cependant fait part de leurs préoccupations au vu de la lenteur de ce processus, et indiqué qu'ils souhaitent que l'UE avance en tête sur ces questions. La proposition de l'UE et le rapport intérimaire de l'OCDE sont attendus dans le courant des prochaines semaines.

### 4. Des systèmes informatiques et des sites Internet exploités pour «miner» des monnaies virtuelles

Parmi les dernières vagues de cybercriminalité ayant affecté Internet, des systèmes et des sites ont été exploités pour «miner» des monnaies virtuelles.

Des chercheurs ont découvert que des scripts de minage de monnaies virtuelles étaient exécutés à partir du système de

cloud computing de Tesla, et sur des milliers de sites à travers le monde. Des scientifiques travaillant dans un complexe nucléaire en Russie ont été arrêtés pour avoir prétendument tenté d'utiliser la puissance des ordinateurs de leur installation pour «miner» des monnaies virtuelles.

Le «cryptojacking» est une tendance relativement nouvelle en matière de cybercriminalité. Les utilisateurs sont piégés par l'intermédiaire d'un lien ou la visite d'un site infecté, entraînant l'exécution d'un script automatique. Le script, qui utilise la puissance informatique de l'ordinateur de l'utilisateur, exécute des opérations de comptabilité des transactions de la monnaie, en échange d'une commission. Miner des monnaies virtuelles est une opération légale, mais exploiter l'ordinateur d'un utilisateur sans son consentement est un crime.

Si les gouvernements apparaissent préoccupés par l'utilisation des monnaies virtuelles à des fins frauduleuses, les pratiques de «cryptojacking» devraient accroître leurs inquiétudes.

### 5. Croissance des abus sexuels contre les enfants en ligne

Comme chaque année, le 6 février était la «Journée pour un Internet plus sûr». Cette journée vise à mettre en lumière les abus croissants dont sont victimes les enfants, et la nécessité d'une coopération plus forte entre les différentes parties prenantes pour protéger les enfants en ligne. L'UNICEF estime qu'un enfant se connecte à Internet pour la première fois toutes les demi-secondes, tous les jours. L'organisation a indiqué que les enfants peuvent bénéficier de grandes opportunités en ligne, mais s'exposent également à de graves risques.

Les abus sexuels en ligne contre des mineurs sont en progression, comme le révèle l'alliance WeProtect. Le trafic sexuel en ligne est devenu «l'une des plus brutales formes d'esclavage de notre époque». L'alliance estime que les autorités doivent avoir accès, en respectant la procédure établie, aux données nécessaires pour protéger les enfants, garantir l'efficacité des investigations et permettre la poursuite des agresseurs.

Le comité Lanzarote du Conseil de l'Europe, dont le rôle est de veiller sur la mise en oeuvre de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, a recommandé que les pays abordent spécifiquement les abus sexuels commis dans le cercle de confiance, à travers des sessions menées dans les écoles.



Une nouvelle tendance s'impose en matière de cybercriminalité – le «cryptojacking». Au cours du mois, des sites et des systèmes informatiques ont été exploités pour miner des monnaies virtuelles. Ces systèmes incluent notamment un super-ordinateur russe pour la recherche sur le nucléaire, le système de cloud computing de Tesla, ainsi que des milliers de sites à travers le monde.

## POLITIQUES NUMERIQUES: DEVELOPPEMENTS EN FEVRIER

Le baromètre mensuel sur la gouvernance de l'Internet suit les questions spécifiques qui animent les débats publics, et vise à révéler les tendances du moment en comparant leur évolution chaque mois. Le baromètre détermine la présence de problèmes spécifiques de gouvernance d'Internet par rapport au mois précédent. *En savoir plus sur chaque mise à jour.*

### Architecture globale de la gouvernance de l'Internet



Progression en baisse

Internet Society a lancé son projet «Collaborative Governance Project» afin d'étendre les connaissances et l'utilisation de processus collaboratifs de gouvernance pour répondre aux problèmes et développer des normes.

Plusieurs entreprises globales, à l'instar d'Airbus, Siemens, et Deutsche Telekom, ont signé la Charte de confiance pour un monde numérique sûr.

### Développement durable



Même importance

L'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Telefonica ont conclu un accord pour collaborer sur l'optimisation de l'utilisation des technologies numériques, comme l'Internet des objets et le big data, pour le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition. La Banque mondiale et GSMA ont aussi annoncé un partenariat afin d'exploiter le big data dans le cadre de l'Internet des objets en vue de produire de la croissance et du développement.

Intervenant dans le cadre de la conférence de Munich sur la sécurité, le secrétaire général de l'ONU António Guterres a appelé à la tenue d'une «discussion sérieuse à propos du cadre légal international dans lequel les cyberguerres s'inscrivent».

### Sécurité



En progression

L'Inde et la Russie se sont mis d'accord pour élargir leur coopération en matière de cybersécurité. Ils ont également appelé à la l'établissement de normes gouvernant les actions des États dans le cyberspace, et à la poursuite des activités du GGE de l'ONU. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont accusé publiquement la Russie d'être responsable de l'attaque du rançongiciel NotPetya en juin 2017. La Russie a réfuté ces allégations comme étant sans fondement.

*L'évaluation globale des menaces de la communauté du renseignement américain*, présentée par le Directeur national du renseignement, liste les menaces numériques parmi les plus préoccupantes en 2018.

Un super-ordinateur russe pour la recherche sur le nucléaire, le système de *cloud computing* de Tesla ainsi que des milliers de sites à travers le monde ont été exploités afin de miner des monnaies virtuelles.

### Commerce en ligne et Economie de l'Internet



En progression

Plus de cinq ans après qu'Amazon s'était vue infligée une facture de 200 millions d'euros par les autorités fiscales françaises, les deux parties ont convenu sur un «accord de règlement d'ensemble» d'un montant non précisé. La Commission européenne présentera son plan de réforme fiscale pour les géants de l'Internet à la fin du mois de mars. Selon Pierre Moscovici, le commissaire pour les affaires économiques et financières, «la taxation du numérique n'est plus une question de si», toute la question réside désormais dans le comment.

Dans une affaire portée par un conducteur Uber, le conseil des prud'hommes de Paris (France) a statué que l'activité commerciale d'Uber consiste à de «l'intermédiation, plutôt que du transport», et que le conducteur était légalement un auto-entrepreneur. Au Maroc, Uber a suspendu ses activités, en raison des incertitudes réglementaires. Le département d'état américain propose la création d'un Bureau pour le cyberspace et l'économie numérique, visant à formuler et coordonner une approche stratégique destinée à répondre aux défis économiques et sécuritaires, actuels et émergents, posés par le numérique.

La Commission européenne a lancé l'Observatoire et le Forum EU Blockchain pour aider l'UE à se maintenir aux avant-postes des développements du blockchain. Le gouvernement indien a annoncé qu'il ne reconnaissait pas le bitcoin comme une monnaie légale de paiement, et qu'il projette de réglementer en profondeur l'industrie des monnaies virtuelles. Le manager général de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) a averti que les monnaies virtuelles pourraient devenir une menace pour la stabilité financière. L'autorité suisse de supervision des marchés financiers a publié une série de lignes directrices dans le domaine des «initial coin offerings» (ICO). Le Venezuela a lancé la première monnaie virtuelle souveraine, le petro.

### Droits en ligne



En progression

Le Groupe de travail de l'article 29 a publié des lignes directrices révisées concernant la mise en œuvre du RGPD de l'UE. La Commission européenne a envoyé une seconde lettre à la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) afin d'exprimer ses inquiétudes concernant les modèles proposés par l'organisation pour mettre en conformité sa politique WHOIS avec le RGPD.

Une Cour belge a statué que Facebook avait violé les règles en matière de vie privée en suivant ses utilisateurs sur des sites tiers. Facebook entend faire appel de la décision.

## Juridiction et Questions légales



En progression

Le *CLOUD Act*, un projet de loi présenté au Congrès américain, vise à clarifier les conditions permettant aux autorités américaines d'accéder aux données stockées par des entreprises américaines en dehors des frontières des États-Unis. [Ce projet de loi a été bien accueilli par l'industrie de l'Internet](#) mais avec réticences par les organisations de défense des droits de l'homme.

Le Parlement européen a voté en faveur d'une nouvelle réglementation en matière de géoblocage, visant à faciliter l'accès à des services en ligne à travers les frontières, au sein de l'UE, en empêchant la restriction ou discrimination de contenus à des zones en particulier.  Une exception pour les contenus protégés par le droit d'auteur a suscité les critiques des organisations de défense des droits des consommateurs.

## Infrastructure



Même importance

L'ICANN a décidé de ne pas déléguer les domaines génériques de premier niveau (gTLDs) .corp, .home. et .mail, en raison d'inquiétudes sur de possibles incompatibilités avec des noms utilisés dans des réseaux privés.

Les ministres des affaires étrangères de l'ANASE ont exprimé leur soutien à la proposition de construire un réseau de villes intelligentes de l'ANASE.

L'Autorité indienne de régulation des télécoms a recommandé l'adoption de politiques destinées à encourager le développement de réseaux adaptés à l'Internet des objets.

## Neutralité du net



En progression

Aux États-Unis, des états prennent des mesures afin de préserver la neutralité du net après que la Commission fédérale des communications (FCC) ait adopté le *Restoring Internet Freedom Order* en décembre dernier.  Internet Association a exprimé son soutien à la résolution du Sénat *Congressional Review Act*, mis en avant pour invalider la décision de la FCC.  Des procureurs généraux dans 22 états et à Washington DC ont redéposé une action en justice afin de contester la décision.

L'Autorité de protection des consommateurs et du marché des Pays-Bas a refusé de répondre à une demande d'intervention, suite à la violation prétendue par T-Mobile des règles de neutralité du net à travers son offre en «zero-rating» de musique en streaming.

Dans un rapport sur les terminaux et l'Internet ouvert,  l'ARCEP, le régulateur français, a indiqué que les règles de la neutralité du net devaient également s'appliquer aux terminaux, et non seulement aux réseaux.

## Nouvelles technologies (Internet des Objets, IA, etc.)



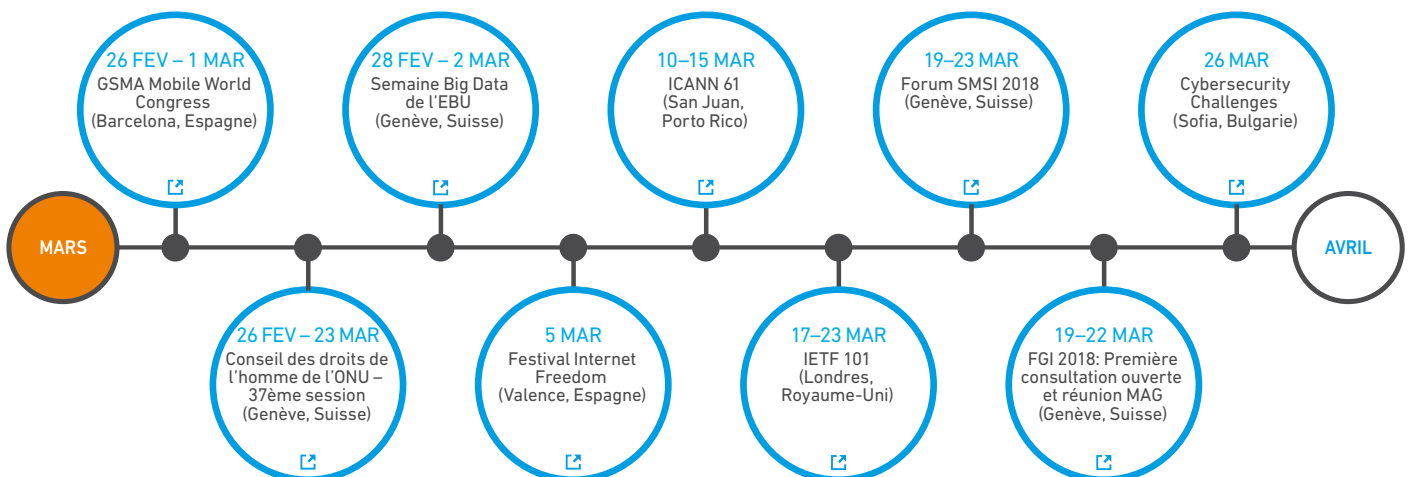
En progression

L'Inde a créé son premier institut d'intelligence artificielle (IA),  et a mis en place quatre comités chargés de préparer une feuille de route nationale sur l'IA.

L'Allemagne n'a pas l'intention de se procurer des systèmes d'armes autonomes.

*L'évaluation globale des menaces de la communauté américaine du renseignement* liste l'IA, l'Internet des objets et le big data parmi les domaines pouvant générer des inquiétudes en matière de sécurité nationale.  Un rapport rendu public par des académiques et des organisations de la société civile met en exergue les menaces en termes de sécurité qui pourraient être permises par l'usage malveillant de systèmes d'IA, et fait des recommandations sur comment prévoir, prévenir et minimiser de telles menaces.

## A VENIR EN MARS



Pour plus d'informations sur les événements à venir, visitez <http://dig.watch/events>

## LE CLOUD ACT DES ETATS-UNIS: IMPLICATIONS ET REACTIONS

**Aux États-Unis, le *CLOUD Act* («Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act») propose d'établir un nouveau cadre pour permettre aux autorités d'accéder aux données stockées à l'étranger, et d'amender ainsi la loi «Stored Communications Act» (SCA). Intéressons-nous aux principaux éléments de ce projet de loi, et à ses implications.**

Ce projet de loi, présenté au Congrès américain le 6 février 2018, souligne le rôle essentiel joué par les données électroniques stockées par des entreprises pour les autorités américaines, afin de procéder à des enquêtes criminelles et lutter contre différentes menaces. Les autorités affirment qu'elles sont actuellement largement dans l'incapacité d'accéder aux données stockées en dehors des États-Unis de façon efficace. Dans le même temps, les entreprises font face à des obligations légales contradictoires en fonction des juridictions. Le projet de loi propose donc d'améliorer l'accès des agences chargées de faire respecter la loi aux données stockées en dehors des frontières.

### Conservation et diffusion des communications et archives

Un des éléments essentiels de ce projet de loi consiste à l'ajout de la disposition suivante au chapitre 131 de la loi «Stored Communications Act»:

*Un fournisseur de service de communication électronique ou de calcul à distance doit se conformer aux obligations du présent chapitre pour préserver, sauvegarder ou divulguer le contenu d'un fil ou d'une communication électronique et tout record ou autre information en sa possession, sa garde ou son contrôle, concernant un client ou un abonné, indépendamment du fait que cette communication, cet record ou d'autres informations se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des États-Unis.*

Le chapitre 121 encadre comment et dans quelle mesure une autorité publique peut demander à des entreprises américaines de communiquer des données et communications stockées en ligne. Cet amendement à la loi SCA pourrait autoriser les autorités gouvernementales à contraindre les entreprises à communiquer ces informations, même si elles sont détenues dans un autre pays.

Si il est approuvé, ce projet de loi pourrait être interprété comme l'exercice d'une juridiction extraordinaire, bien que cohérent avec le concept établi d'autorité étatique permettant de légiférer dans des domaines ayant des effets au niveau domestique. Ce projet de loi pourrait aussi donner aux entreprises un droit statutaire leur permettant de contester des mandats ou d'autres processus légaux, et établirait également des comités internationaux pouvant limiter leurs portées.

Enfin, le *CLOUD Act* donnerait le droit aux entreprises de notifier des gouvernements étrangers lorsqu'ils reçoivent une demande légale de données de la part des autorités américaines au sujet de l'un de leurs nationaux ou résidents, à la condition que ces gouvernements étrangers aient trouvé un accord avec le gouvernement américain en amont.

### Soutiens et critiques

Les réactions à ce projet de loi ont été mitigées. Les entreprises technologiques font partie des acteurs soutenant cette loi, tandis que les ONGs et organisations de défense des droits humains ont au contraire fait part de leur grande opposition à ce texte. Des entreprises comme Apple, Facebook, Google et Oath ont signé une lettre en faveur de cette législation, indiquant qu'elle reflète le «consensus grandissant en faveur de la protection des utilisateurs d'Internet à travers le monde, et offre une solution logique à la question de l'accès aux données à travers les frontières.»

Cependant, l'Electronic Frontier Foundation (EFF) estime que ce projet de loi constitue une «dangereuse extension de la

surveillance policière sur les données au-delà des frontières». Selon le point de vue d'EFF, ce texte donnerait aux autorités américaines un accès aux contenus des individus, peu importe où ils vivent et où leurs informations sont stockées.

Ce projet de loi offrirait également au Président des États-Unis la possibilité d'adopter des «accords exécutifs» avec d'autres gouvernements étrangers, et de leur communiquer des données sans prendre en compte les réglementations en matière de protection des données des pays étrangers en question. Ce texte conduirait également à l'échec du système des traités d'assistance judiciaire mutuelle (MLATs), qui garantissent pourtant un plus haut niveau de protection des données.

D'autres groupes en faveur de la protection de la vie privée, à l'instar de l'Open Technology Institute (OTI) et Access Now s'opposent également à ce projet de loi, affirmant que les garanties de protection de la vie privée, des libertés civiles et des droits de l'homme sont insuffisantes.

### Le *CLOUD Act* en contexte: L'affaire Microsoft Irlande

Ce projet de loi doit être compris à la lumière de récentes affaires juridiques ayant mis en lumière la question de l'application extraterritoriale de la loi américaine.

Le litige dans l'affaire Microsoft Irlande fait suite à l'émission d'un mandat par le département américain de la justice demandant à Microsoft les détails et contenu d'un compte email – associé à un individu suspecté de trafic de drogues – stockés en Irlande. Microsoft a dans un premier temps refusé de se conformer à ce mandat. Comme les données et communications demandées se situaient dans le centre de données de Microsoft en Irlande, l'entreprise a estimé que les autorités américaines auraient dû utiliser la voie légale au niveau international, en coopérant avec les autorités irlandaises pour obtenir ces informations. Un juge fédéral a dans un premier temps maintenu le mandat américain. Cependant, il a été statué en deuxième instance que «l'exécution de ce mandat constituerait une application extraterritoriale illégale de l'acte». Les autorités américaines ont maintenu la validité de ce mandat, du fait de sa portée internationale, et porté l'affaire devant la Cour suprême.

La décision de la Cour suprême aura de grandes implications sur la législation américaine en matière de demande de données, et selon toute vraisemblance sur le *CLOUD Act*.

### Le *CLOUD Act* et le RGPD

Si le *CLOUD Act* et le RGPD sont fondamentalement différents dans leurs objectifs et portée, le *CLOUD Act* pourrait entrer en conflit avec certaines dispositions du RGPD. Des experts estiment que le RGPD (article 48) évoque la question des enquêtes menées par des autorités judiciaires hors de l'UE – et donc américaines – et interdit le transfert ou la diffusion de données personnelles sauf si réalisé en vertu d'un MLAT ou d'un autre accord international. Cet exemple tend à illustrer l'apparente divergence des dynamiques suivies par l'Europe et les États-Unis en matière de vie privée et de demande de données personnelles.

Le *CLOUD Act* fera certainement l'objet de nouvelles discussions aux niveaux national et international. Il constitue une prise de position forte du gouvernement américain et illustre également l'obsolescence partielle des différents cadres juridiques nationaux et les défis posés par la mise en place de réglementations internationales à l'ère numérique.

## L'AVENIR DU TRAVAIL: ANTICIPER L'AUTOMATISATION ET «L'ECONOMIE DES PETITS BOULOTS»

**Une société de plus en plus numérique, l'économie du partage, et les développements actuels en matière d'automatisation et d'IA apportent de grands changements au monde du travail. Plusieurs rapports et études publiés en février mettent en lumière à quoi ressembleront les transformations futures, comment employeurs et employés les perçoivent, et quels sont les points que les différentes parties prenantes doivent prendre en compte pour se préparer à ce nouveau monde du travail.**

### Le Royaume-Uni sur le point d'adapter sa législation à «l'économie des petits boulots»

«L'économie des petits boulots» (ou économie collaborative) a créé de nouveaux emplois, mais également fait naître des inquiétudes sur les droits et protection des travailleurs au cœur de ces nouveaux modèles économiques. Les gouvernements ont commencé à entendre ces préoccupations, comme en témoigne l'exemple récent du Royaume-Uni.

En juillet 2017, un rapport mandaté par le gouvernement britannique indiquait que «l'économie des petits boulots» a des avantages pour les individus (en termes de flexibilité et de contrôle sur leur travail), mais que le droit du travail doit mieux les protéger. Le plan Good Work publié en février, propose plusieurs mesures pour garantir un équilibre entre la protection des opportunités offertes par le travail sur ces plateformes, et l'équité pour «ceux qui travaillent à travers ces plateformes et ceux en concurrence avec elles». Parmi ces mesures, on retrouve la création du statut de «contractant dépendant» pour les travailleurs de «l'économie des petits boulots», ainsi que des clarifications juridiques et des outils pratiques pour facilement faire la distinction entre employés et contractants dépendants.

### De nouvelles indications sur l'impact de l'automatisation sur l'emploi

D'autres inquiétudes concernant l'avenir du travail résultent également des avancées technologiques en cours en matière d'automatisation et d'IA. Certains s'inquiètent que l'automatisation du travail conduise à une croissance significative du taux du chômage. Pour d'autres, les progrès technologiques vont générer de nouveaux emplois, en compensant ceux qui ont été perdus, sans avoir d'effet significatif sur la courbe de l'emploi.

Une récente étude de PricewaterhouseCoopers anticipe trois vagues d'automatisation dans les vingt prochaines années:

- Vague no. 1 – algorithmique (début des années 2020). Basée sur l'automatisation d'opérations informatiques simples, cette vague entraînera un faible déplacement d'emplois – environ 3%.
- Vague no. 2 – augmentation (fin des années 2020). Une interaction dynamique avec la technologie pour le soutien administratif et la prise de décision affectera plus d'emplois.
- Vague no. 3 – autonomie (milieu des années 2030). Jusqu'à 30 % des emplois pourront être automatisés.

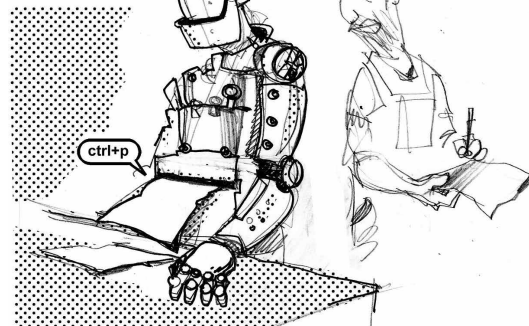
A travers ces trois vagues, il est attendu que l'automatisation du travail varie significativement en fonction du secteur industriel, du pays, et du type de travailleurs. Au total, seulement 20 à 25 % des emplois en Asie de l'Est et dans les pays nordiques pourraient être automatisés d'ici le milieu des années 2030, tandis que ce pourcentage augmente jusqu'à 40% dans les pays d'Europe de l'Est. Alors que les emplois dans les secteurs du transport, de la production et de la construction pourraient être automatisés de 40 à 50 %, d'autres secteurs comme la santé, le travail social et l'éducation apparaissent moins exposés. Les travailleurs très diplômés seront moins susceptibles de voir leurs emplois automatisés, tandis que les femmes seront plus affectées que les hommes par cette tendance au cours des deux premières vagues décrites précédemment.

Ce rapport suggère plusieurs mesures afin «d'aider les individus à s'adapter aux nouvelles technologies», notamment en matière

d'éducation et de formation, de soutien à la création d'emplois, de protection des droits des travailleurs, et de renforcement de la protection sociale. Malgré les inquiétudes liées à la disparition des emplois du fait des progrès technologiques, les gouvernements et entreprises devraient investir dans ces nouvelles technologies. Autrement, ils risqueraient de manquer l'opportunité d'être aux avant-postes de ces progrès technologiques, générant ainsi des conséquences économiques et sociales négatives sur le long terme.

### BUREAU POUR L'EMPLOI

Merci de remplir le formulaire



DIPLO

### Qu'est-ce que les employeurs et employés pensent du développement de l'IA au travail ?

Alors que de nombreuses études se concentrent sur l'impact futur de l'automatisation et de l'IA sur les emplois, peu de travaux s'intéressent aux perceptions des employeurs et employés sur cet impact. Deux nouvelles recherches publiées en février donnent un nouvel éclairage à ces questions.

D'après une étude menée par Willis Towers Watson dans 38 pays, plus de la moitié des employeurs interrogés (57%) considèrent que l'objectif principal de l'automatisation est d'accroître la performance et la productivité humaines (plutôt que de remplacer les humains pour réduire les coûts). Cependant, 38% des employeurs interrogés dans le cadre de cette étude se sont déclarés insuffisamment préparés pour identifier de nouvelles voies de reconversion pour ceux dont les emplois seront affectés par l'automatisation.

Les employés semblent «prudemment optimistes» à propos de l'impact de l'IA sur leur travail. Une étude conduite par le Workforce Institute et Coleman Parkes Research, dans 8 pays, indique que seulement 34 % des employés sont inquiets à propos du fait que l'IA pourrait les remplacer au bout d'un certain temps, tandis que les deux tiers se sentiraient mieux si leurs employeurs étaient plus transparents sur leur plan pour utiliser l'IA dans le cadre professionnel.

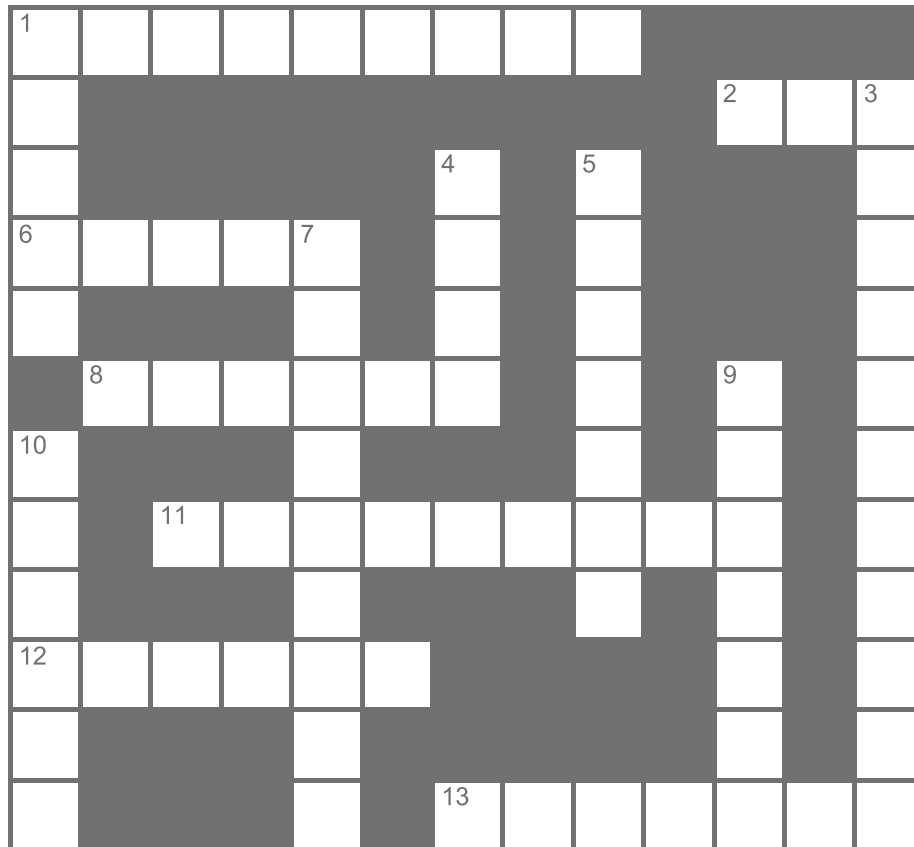
### Et maintenant?

Il est clair que la numérisation, l'automatisation et l'IA vont avoir un impact sur l'avenir du travail. Quelles mesures devraient être mises en place, et par qui, pour garantir que l'avenir du travail soit un avenir que nous souhaitons et dont nous pourrions tous bénéficier? La Commission mondiale sur l'avenir du travail, établie par l'OIT, est un des cadres dans lesquels de telles questions sont abordées. Il est à prévoir que ces questions restent en haut de l'agenda politique au cours des années à venir.

## TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LA FISCALITE DE L'INTERNET

La fiscalité des entreprises de l'Internet est un des sujets animés du moment. Les propositions de la Commission européenne et de l'OCDE, attendues dans les semaines à venir, ainsi que l'introduction de nouvelles taxes dans d'autres pays sont des signes que la problématique de la fiscalité de l'économie numérique restera au plus haut de l'agenda politique cette année.

Testez vos connaissances sur les principales questions et développements en matière de fiscalité. Consultez notre espace dédié sur l'observatoire *Digital Watch* pour trouver les réponses à ces questions.



### Horizontal

- 1 Taxes sur les ventes, taxes sur la valeur ajoutée, taxes sur les biens et services sont des exemples de taxation \_\_\_\_ . (9)
- 2 Acronyme d'une organisation intergouvernementale spécialisée dans le commerce, qui a introduit en 1998 un moratoire rendant toutes les communications électroniques exemptes de droits de douane parmi les États membres. (3)
- 6 A la réunion annuelle du Forum économique mondial de janvier 2018, le philanthrope George \_\_\_\_ a critiqué les grandes entreprises du numérique pour leurs pratiques monopolistiques et indiqué que les pressions fiscales et réglementaires pourraient mettre un terme à leur domination globale. (5)
- 8 Pays européen qui a présenté l'un des premiers rapports globaux sur la fiscalité numérique, en 2013. (6)
- 11 La stratégie que les entreprises utilisent pour déplacer leurs profits dans des juridictions à faible taux d'imposition s'appelle le \_\_\_\_ de bénéfiques. (9)
- 12 Entreprise de l'Internet qui a conclu ce mois-ci un arrangement à l'amiable avec la France, après avoir reçu une facture d'impôts de près de 200 millions d'euros. (6)
- 13 Le nom du pays impliqué dans le fameux arrêt dit du «sweetheart tax ruling» de 2016. La Commission européenne a ordonné Apple de payer à cet Etat plus de 13 milliards d'euros d'impôts. (7)

### Vertical

- 1 Le «Double \_\_\_\_» et le «Dutch sandwich» sont des arrangements utilisés par les entreprises de l'Internet pour transférer leurs revenus à travers plusieurs juridictions. (5)
- 3 Haute autorité judiciaire des États-Unis actuellement en train de revenir sur un arrêt de 1992 en matière de fiscalité, qui avait permis à l'Internet de devenir un espace largement exonéré de tout impôt. (4,7)
- 4 Acronyme de l'organisation intergouvernementale qui devrait présenter un rapport intérimaire sur la problématique de la fiscalité du numérique dans les prochaines semaines. (4)
- 5 Selon le concept d'établissement permanent \_\_\_\_ proposé par certains pays de l'UE, les entreprises de l'Internet devraient être imposées là où la valeur a été créée, plutôt qu'à l'endroit où l'entreprise est enregistrée. (7)
- 7 Pays d'Asie ayant récemment annoncé l'introduction d'une taxe sur les services numériques importés, qui entrera en vigueur en janvier 2020. (9)
- 9 Les autorités fiscales sont préoccupées que le \_\_\_\_ et d'autres monnaies virtuelles soient de plus en plus utilisés pour le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale. (7)
- 10 En 1998, les principes d'\_\_\_\_ adoptés par l'OCDE indiquaient que la taxation du commerce en ligne devrait être basé sur les mêmes principes que la taxation des activités commerciales traditionnelles. (6)

Horizontal: 1 Indirecte, 2 OMC, 6 Soros, 8 France, 9 Cour Suprême, 10 OCDE, 5 Virtuel, 7 Singapour, 9 Bitcoin, 10 Ottawa.  
 Vertical: 1 Irish, 3 Cour Suprême, 4 OCDE, 5 Virtuel, 7 Singapour, 9 Bitcoin, 10 Ottawa.

